



oubli de facturation de l'opérateur Orange

Par **lauraaaa**, le **18/04/2009** à **19:42**

Bonjour,

Depuis près de 8 mois j'ai n'ai reçu aucun prélèvement de la part du fournisseur internet Orange.

Peuvent-ils me facturer tous leur oubli? Car j'ai reçu hier une lettre de leur part.

Merci d'avances pour vos réponses.

Cordialement. Laura

Par **ardendu56**, le **18/04/2009** à **20:17**

Lauraaaa, bonsoir

Si la facture impayée n'a jamais été portée à votre connaissance, l'article 2272 du code civil qui établit une présomption de paiement interdit au créancier négligeant ou imprudent de réclamer toute somme, au bout d'un certain laps de temps : [fluo]délai de 1 an pour réclamer facture de téléphone...[/fluo]

Vous pourrez demander un échéancier de paiement car malheureusement, ils sont dans leurs droits.

Bien à vous.

Par **lauraaaa**, le **19/04/2009** à **10:37**

Ha... Mince...

Je vous remercie pour la rapidité de votre réponse.

Cordialement.